

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1938

5 octobre 2009

SOMMAIRE

Advent Water (Luxembourg) S.à r.l.	93005	Hydro-Get Enviromental Investment S.A.	92984
An der Bakes	92978	Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l.	92987
Apollo Lisbon S.à r.l.	92978	Inspect Holding S.A.	92986
Araich Limited S.A.	92978	J2C Investments S.A.	92986
Ashmore SICAV 2	92987	Konatra S.à r.l.	92988
Avaya Luxembourg S.à r.l.	92981	Lafayette S.A.	92995
Baden Capital S.A.	92979	Landesbank Berlin International S.A.	93024
Bergame Invest S.à r.l.	92983	LIB Holdings S.A.	92988
BGS Geothermie S.à r.l.	92987	Madak Invest S.à r.l.	92984
Brandenburg Fund SICAV-FIS	93024	Marmor und Granit International A.G. ...	92980
Buderus Foundry Administration S.à r.l.	92986	Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G. ..	92980
Canisse S.A.	92987	Movilliat Electricité S.à r.l.	93001
Celsius European Holdings S.à r.l.	92979	Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesell- schaft AG	92985
Cervinia S.A.	92987	NG Luxembourg 3 S.à r.l.	92997
Chocolats & Dragées S.à r.l.	92982	Nidolux S.A.	92978
Chocolats & Dragées S.à r.l.	92982	Niramore International S.A.	92979
Cinematlux S.A.	92985	Opticorp S.A.	92983
Cogeco S.à r.l.	92981	OVM Holding S.A.	92986
Computer Services and Resources S.A. ...	92994	Parc Z Sàrl	92984
Crescent Luxembourg S.à r.l.	93014	PWREF I Holding S.à r.l.	92981
DBST S.à r.l.	92985	Saint-Paul Immobilier S.A.	92991
Dédé s.à r.l.	92984	Sea View Real Estate S.à r.l.	92988
De Vlier International Investment S.A. ...	92980	Securities & Compliance Luxembourg S.A.	92982
Dexeco Sàrl	92981	S.I.L. Europe	92982
Duwo Auto S.à r.l.	92988	Springfield Investments S.à r.l.	92983
East Coast S.à r.l.	92985	Theisen24 Lux GmbH	92993
Europa Emerging Europe Investments S. à r.l.	92982	Tranquera Investments S.A.	92979
Fani Holding S.A.	93014	Trema Architecture Sàrl	92986
Financière Kleber Marengo S.A.	92984	Univest II	92988
Financière Ottre S.A.	92980	Vers Investment S.à r.l.	92983
Foodwork S.A.	93002	Zeclat Holding S.A.	92985
Foodwork S.à r.l.	93002		
Gestalux S.A.	92989		
GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.	92983		

Araich Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 63.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARAICH LIMITED S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009115408/12.

(090138551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

An der Bakes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.
R.C.S. Luxembourg B 17.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDALUX S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009115414/12.

(090138566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Nidolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 124.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIDOLUX S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur et Président du CA / Administrateur

Référence de publication: 2009115421/12.

(090138572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Apollo Lisbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.221.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 18 août 2009

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur John HOPKINS de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 9 juillet 2009;

- de nommer:

* Monsieur Luke Hamill, né le 16 janvier 1978 à Margate, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1, Knightsbrigde, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009120430/18.

(090144773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Baden Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 143.577.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 17 juillet 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Pierre ARENS comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 17th, 2009, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr Pierre ARENS as director of the company;
2. To elect Mr Torben MADSEN residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009120931/18.

(090145182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Niramore International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A.
C. BONVALET / J. BELLONY
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009121543/12.

(090145727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Tranquera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANQUERA INVESTMENTS A.G
F. GASPERONI / A. BOULHAIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009121544/12.

(090145726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.726.

Rectificatif de la publication déposée le 30 juillet 2009 sous référence LO9011747404

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martina Schumann / Godfrey Abel
Gérants

Référence de publication: 2009121539/12.

(090146287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

De Vlier International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 82.682.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le seize septembre à 11.00 heures, se sont réunis les actionnaires de la société DE VLIER INTERNATIONAL INVESTMENT S.A. en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social. Les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix exprimées, les résolutions suivantes:

La démission de l'administrateur-délégué, ALL BUILDING PROMOTIONS sàrl, en abrégé ALLPROM sàrl, n° d'entreprise 0460.230.059, ayant son siège social à B-9830 Sint-Martens-Latem, Heidebergen, 29, est acceptée.

La démission de l'administrateur-délégué, ZWIN S.A., n° d'entreprise 0418.492.543, ayant son siège social à B-9830 Sint-Martens-Latem, Heidebergen, 29, est acceptée.

Bertrange, le 16 septembre 2009.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2009120903/18.

(090145488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Financière Ottre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE OTTRE S.A.
C. BONVALET / C. SCHWICKERATH
Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009121540/12.

(090145729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Marmor und Granit International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.960.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL A.G
Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009121535/12.

(090145730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.961.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G
Jean-Marc HEITZ / Alexis De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009121534/12.

(090145731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Avaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.277.200,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.265.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 18 septembre 2009

Les mandats de gérant de la Société de:

- Monsieur Alain HUYS, gérant et délégué à la gestion journalière, né le 12 octobre 1964 à Bornem, Belgique, demeurant à 12, Achterheide, B-2870 Purs, Belgique;

- Monsieur Mark HORSEY, gérant, né le 14 septembre 1968 à Basingstoke au Royaume-Uni, demeurant à Green Ace, Ballsdown, Chiddingfold, Surrey, GU8 4XJ, Royaume-Uni

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009121906/18.

(090146779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Cogeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Bettembourg, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.047.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COGECO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009121835/12.

(090146900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Dexeco Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.295.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEXECO SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009121836/12.

(090146903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

PWREF I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.917.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} octobre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009121944/12.

(090146850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

S.I.L. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122014/10.

(090146475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Europa Emerging Europe Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122017/10.

(090146473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Chocolats & Dragées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.688.

Les comptes annuels au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122034/10.

(090146919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Chocolats & Dragées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.688.

Les comptes annuels au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122035/10.

(090146921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Securities & Compliance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SECURITIES & COMPLIANCE LUXEMBOURG S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009116574/14.

(090140232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 99.512.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique datée du 6 août 2009 que le gérant unique sortant, M. Patrick Joseph Boushka, homme d'affaire, avec adresse professionnelle au 133 Peachtree St., N.E. Atlanta, Georgia 30303 (USA), a été reconduit dans sa fonction pour une nouvelle période d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009116733/14.

(090139905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Vers Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116694/10.

(090139820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Bergame Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116695/10.

(090139819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Opticorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116705/10.

(090139809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Springfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 118.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116693/10.

(090139821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Financière Kleber Marengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116687/10.

(090139825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Hydro-Get Enviromental Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116685/10.

(090139826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Parc Z Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.*Pour la société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116875/14.

(090140914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Madak Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.825.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116868/10.

(090140979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Dédé s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 45.784.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116869/10.

(090140960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

East Coast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.541.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116870/10.

(090140961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

DBST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 27, rue du Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 94.830.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VO CONSULTING LUX sa

Bureau d'expertise comptable

4, rue d'Arlon - L-8399 WINDHOF

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009116871/14.

(090140924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Zeclat Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.630.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009116864/10.

(090140843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Cinemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009116865/10.

(090140844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesellschaft AG, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.418.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21-9-09.

Signature.

Référence de publication: 2009116853/10.

(090140945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Buderus Foundry Administration S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 111.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116938/10.

(090140679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

J2C Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 109.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116983/10.

(090140839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

OVM Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 79.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116968/10.

(090140806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Inspect Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 107.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116984/10.

(090140838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Trema Architecture Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 118.354.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VO CONSULTING LUX sa
Bureau d'expertise comptable
4, rue d'Arlon - L-8399 WINDHOF
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009116872/14.

(090140927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Cervinia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 19.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116988/10.

(090140833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Canisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 75.168.

Les comptes intermédiaires arrêtés au 07 septembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009116989/10.

(090140910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

BGS Geothermie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salenty.
R.C.S. Luxembourg B 130.592.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116995/10.

(090140813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.957.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour ASHMORE, SICAV 2

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Patrice Gilson / Steve David

Director / Managing Director

Référence de publication: 2009116934/14.

(090140560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 120.541.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116997/10.

(090141005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Sea View Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.726.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116998/10.

(090140609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

LIB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 51.507.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116999/10.

(090140607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Kontra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 39, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 83.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116987/10.

(090140834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Duwo Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 27.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116986/10.

(090140835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Univest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.280.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour UNIVEST II, SICAV

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Patrice Gilson / Steve David

Director / Managing Director

Référence de publication: 2009116929/14.

(090140568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Gestlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9807 Hosingen, 11, Cité Thiergart.
R.C.S. Luxembourg B 148.055.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch;

A comparu:

Madame Isabelle KOCH, employée privée, née à Luxembourg le 20 novembre 1979, matricule n° 1979 11 20 309, demeurant à L-9807 Hosingen, 11, Cité Thiergart,

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GESTALUX S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Hosingen.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, respectivement de l'actionnaire unique, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet le commissariat aux comptes, l'administration, la liquidation, la prise de participation dans les sociétés ainsi que la gestion journalière des sociétés luxembourgeoises. Elle peut faire en général toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros.

Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros chacune.

Forme et Transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, respectivement de l'actionnaire unique, prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration, respectivement à l'administrateur unique.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limité à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille dix.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Art. 17. La comparante Madame Isabelle KOCH, précitée, a souscrit aux cent (100) actions créées.

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cents (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents (1.200,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelée à la fonction d'administrateur unique:
 - Madame Isabelle KOCH, prénommée.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société à responsabilité limitée "Fiduciaire Thill S.à r.l., avec siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 146.049.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Le siège est établi à L-9807 Hosingen, 11, Cité Thiergart.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Koch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2009. Relation: DIE/2009/8475. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 9 septembre 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009120144/129.

(090143983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Saint-Paul Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.974.

—
Fusion du 30 juin 2009

Numéro 09/19.829

ENTRE

LAFAYETTE S.A.

Société Anonyme

4, rue Génistre

L-1623 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 3.042

Absorbante

&

SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A.

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin

L-2339 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg à attribuer

Absorbée

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, en voie d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, ci-après également dénommée "la Société",

constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro 09/19.825 de son répertoire, lequel acte sera formalisé avant ou avec les présentes.

La séance est ouverte à 9:25 heures sous la présidence de Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 14 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1077 du 28 mai 2009, proposant l'absorption de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." par son actionnaire unique la société anonyme "LAFAYETTE S.A."

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des dispositions auxquelles il se réfère.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." par la société anonyme "LAFAYETTE S.A." aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." à la société absorbante et dissolution sans liquidation de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." comme conséquence de la fusion.

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

5) Formalité de la radiation de la société au registre de commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." pendant le délai légal.

6) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 14 mai 2009, reçu par acte du ministère du notaire soussigné, proposant l'absorption par la société anonyme "LAFAYETTE S.A." de sa filiale la société anonyme de droit luxembourgeois "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." dont elle est l'unique actionnaire.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1077 du 28 mai 2009 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'actionnaire unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2009, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbée.

Délibération

Ensuite l'actionnaire unique, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions dans lesquelles la société absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts

et autres titres conférant droit de vote des sociétés à absorber et des dispositions auxquelles il se réfère, et confirme le respect de leur application.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." par son unique actionnaire la société anonyme "LAFAYETTE S.A." aux conditions prévues par le projet, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société "LAFAYETTE S.A." et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'octroyer entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: M. SCHILTZ, J. HEIRENDT, E. SEYWERT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 6 juillet 2009. Relation: ECH/2009/891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 3 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009120137/111.

(090143949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Theisen24 Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 103.668.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten September.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Andreas Josef THEISEN, Agraringenieur, geboren in Dernbach - Westwaldkreis (Bundesrepublik Deutschland), am 17. April 1945, wohnhaft in D-56130 Bad Ems, Tannenhof 1.

2. Herr Stefan Herbert THEISEN, Kaufmann, geboren in Koblenz (Bundesrepublik Deutschland), am 29. August 1977, wohnhaft in D-56130 Bad Ems, Am Ranzenstein 3.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift; welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beige-bogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Theisen24 Lux GmbH", mit Sitz in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 103668,

gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 5 vom 4. Januar 2005,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. August 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 103 vom 16. Januar 2006.

II.- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

III.- Dass die Komparenten alleinige Gesellschafter der Gesellschaft sind.

IV.- Dass die Komparenten beschließen die Gesellschaft, mit Wirkung zum 31. August 2009, aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

V.- Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI.- Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII.- Dass der Geschäftsführung volle Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren bei Herrn Andreas Josef THEISEN in D-56130 Bad Ems, Tannenhof 1, (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt werden.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 septembre 2009. Relation GRE/2009/3163. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009120138/56.

(090143880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Computer Services and Resources S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.248.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 juillet 2009.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

de nommer au Conseil d'Administration les personnes suivantes:

- Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant à L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

- Madame Michèle FEITE, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, France et demeurant à L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

- La société Compagnie d'Etude et de Conseil S.A., ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 38, Avenue du X Septembre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-59942, dont le représentant permanent est M. Guy FEITE demeurant L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X septembre;

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012.

de renouveler le commissaire aux comptes comme suit:

- La société Oxfordshire Services Limited., société de droit des Iles Vierges Britanniques établie et ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), et enregistrée au registre IBC-International Business Compagny sous le numéro IBC 214057; Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009119621/28.

(090143730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Lafayette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 3.042.

—
Fusion du 30 juin 2009

Numéro 09/19.830

ENTRE:

LAFAYETTE S.A.

Société Anonyme

4, rue Génistre

L-1623 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N°B 3.042

Absorbante

&

SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A.

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin

L-2339 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg à attribuer

Absorbée

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "LAFAYETTE S.A.", ayant son siège social à L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre, Inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 3.042, ci-après également dénommée "la Société",

constituée suivant acte reçu par Maître Paul KUBORN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1937, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 20 du 12 mars 1937, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte, reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1744 du 15 juillet 2008.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 14 mai 2009 et publié au Mémorial C numéro 1077 du 28 mai 2009, proposant l'absorption par la société anonyme "LAFAYETTE S.A." de sa filiale la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." dont elle est l'unique actionnaire.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des dispositions auxquelles il se réfère.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." par la société anonyme "LAFAYETTE S.A." aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans ex-

ception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme "LAFAYETTE S.A." et dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion.

4) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "LAFAYETTE S.A.", approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

5) Constatation que l'apport de fusion de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." à la société anonyme "LAFAYETTE S.A." comprend des propriétés immobilières, description des biens concernés et pouvoirs à donner à l'effet d'assurer, au nom de la société absorbante, leur transcription auprès du Bureau compétent de la Conservation des Hypothèques.

6) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 14 mai 2009, reçu par acte du ministère du notaire soussigné, proposant l'absorption par la société anonyme "LAFAYETTE S.A." de sa filiale la société anonyme de droit luxembourgeois "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." dont elle est l'unique actionnaire.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1077 du 28 mai 2009 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'actionnaire unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2009, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbante.

Il est en outre signalé qu'aux termes d'un acte du ministère du notaire soussigné, dont la minute précède, la Société, en tant qu'unique actionnaire de la société absorbée et exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale, a approuvé sans réserve le projet de fusion et décidé de réaliser la fusion par l'absorption de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." par la société anonyme "LAFAYETTE S.A.".

Délibération

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions dans lesquelles la société absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote des sociétés à absorber et des dispositions auxquelles il se réfère, et confirme le respect de leur application.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." par son unique actionnaire la société anonyme "LAFAYETTE S.A." aux conditions prévues par celui-ci, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme "LAFAYETTE S.A." et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que l'apport de fusion de la société "SAINT-PAUL IMMOBILIER S.A." à la société anonyme "LAFAYETTE S.A." comprend des propriétés immobilières, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises.

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg, et à Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange, pouvant agir conjointement ou séparément, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9:35 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: M. SCHILTZ, J. HEIRENDT, E. SEYWERT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 06 juillet 2009. Relation: ECH/2009/892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 3 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009120136/118.

(090143964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.084.656.720,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of August.

Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 2630496,

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 August 2009, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2221 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 18 August 2009 of Me Marc Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) so as to raise it from its present amount of five billion eighty-four million six hundred six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,606,720.-) to an amount of five billion eighty-four million six hundred fifty six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,656,720.-) by the creation of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To issue one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 2630496 (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of August of each year and ends on the twenty-fifth day of August of the following year."

6 To resolve that the current financial year which began on 22 August 2009 shall end on 25 August 2009.

7 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) so as to raise it from its present amount of five billion eighty-four million six hundred six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,606,720.-) to an amount of five billion eighty-four million six hundred fifty six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,656,720.-) by the creation of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Me Senay GUREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of the aforesaid a proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for the new one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, and to make payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded such proof.

Third resolution

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the new one thousand two hundred and fifty (1,250) shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at five billion eighty-four million six hundred fifty six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,656,720.-) represented by one hundred twenty-seven million one hundred sixteen thousand four hundred and eighteen (127,116,418) shares having a nominal value of forty United-States Dollars (USD 40.-) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of August of each year and ends on the twenty-fifth day of August of the following year."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved that the current financial year which began on 22 August 2009 shall end on 25 August 2009.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to one thousand Euro (1,000.- EUR).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août,

Par devant, Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496,

représentée aux fins des présentes par M^e Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 août 2009 ("l'Associé Unique")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.899, constituée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2221 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 août 2009 suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions six cent six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.084.606.720,-) à cinq milliards quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.084.656.720,-) par la création de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

2 Émission de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription des mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, par National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496 ("l'Associé Unique"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5 Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 21 des statuts de la Société, pour donner audit article la teneur suivante:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois d'août de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'année suivante."

6 Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 22 août 2009, le 25 août 2009.

7 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions six cent six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.084.606.720,-) à cinq milliards quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.084.656.720,-) par la création de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Ensuite Me Senay GUREL précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, lequel constate expressément cette preuve.

Troisième résolution

L'Associé Unique à ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur et d'attribuer les mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à cinq milliards quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.084.656.720,-) divisé en cent vingt-sept millions cent seize mille quatre cent dix-huit (127.116.418) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-)".

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 21 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois d'août de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'année suivante."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 22 août 2009, le 25 août 2009.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUREL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2009. Relation: LAC/2009/34928. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121214/191.

(090146278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Movilliat Electricité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 131.851.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente juillet,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jules Movilliat, administrateur de sociétés, né à Gosselies (Belgique), le 20 mars 1941, demeurant à B-6717 Attert, 192, Impasse du Meunier;

2. Madame Rose-Marie PAPIER, née à Neufchâteau le 28 juin 1952, demeurant à B-6717 Attert/Tattert, 5, chemin des Ecrevisses,

3. Mademoiselle Françoise MOVILLIAT, née le 6 juillet 1963 à Libramont, demeurant à B-6700 Arlon, 75, rue de Diekirch,

4. Madame Pascale MOVILLIAT, née le 9 février 1966 à Libramont, demeurant à B-6150 Anderlues, 95, rue Paul Janson,

5. Madame Sophie MOVILLIAT, épouse Rodrigue ADAM, née le 7 mai 1980 à Messancy, demeurant à B-6700 Arlon, 101, avenue de Mersch.

6. Madame Julie MOVILLIAT, née le 23 juin 1976 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6717 Attert/Tattert, 5, Chemin des Ecrevisses,

Les parties comparantes sub 2 à 6 étant représentées par Monsieur Jules MOVILLIAT, suivant procurations sous seing privées, lesquelles resteront - après signature "ne varietur" annexées aux présentes pour être enregistrées avec le présent acte.

Lesquelles parties comparantes - représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 septembre 2007, le comparant sub 1 ainsi que Monsieur Marc Movilliat, électricien, né à Messancy (Belgique), le 10 juillet 1982, ayant demeuré à B-6717 Attert, 194, Impasse du Meunier ont constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination MOVILLIAT ELECTRICITE S.à.r.l,

avec siège social à L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie, et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.851.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Sur un total de 100 parts sociales,

75 parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jules MOVILLIAT, et

25 parts sociales ont été souscrites par Monsieur Marc MOVILLIAT.

Il résulte d'un acte de notoriété du 18 juillet 2008 que Monsieur Marc MOVILLIAT est décédé en date du 8 juin 2008.

Dès lors, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la dite société se constituent en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclarent constater que la dite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, les parties comparantes ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. De par le décès de Monsieur Marc MOVILLIAT, les parts sociales ont été transmises à ses héritiers légaux.

Dès lors, l'assemblée générale constate que le capital social est actuellement souscrit comme suit:

Monsieur Jules MOVILLIAT: 75 % du capital social

Le restant, à savoir 25% du capital social par l'indivision successorale, à savoir:

1. Monsieur Jules Movilliat, administrateur de sociétés, né à Gosselies (Belgique), le 20 mars 1941, demeurant à B-6717 Attert, 192, Impasse du Meunier; à raison d' 1/4 indivis

2. Madame Rose-Marie PAPIER, née à Neufchâteau le 28 juin 1952, demeurant à B-6717 Attert/Tattert, 5, Chemin des Ecrevisses, à raison d' 1/4 indivis,

3. Mademoiselle Françoise MOVILLIAT, née le 6 juillet 1963 à Libramont, demeurant à B-6700 Arlon, 75, rue de Diekirch, à raison 1/16^e indivis

4. Madame Pascale MOVILLIAT, née le 9 février 1966 à Libramont, demeurant à B-6150 Anderlues, 95, rue Paul Janson, à raison 1/16^e indivis

5. Madame Sophie MOVILLIAT, épouse Rodrigue ADAM, née le 7 mai 1980 à Messancy, demeurant à B-6700 Arlon, 101, avenue de Mersch, à raison de 3/16es

6. Madame Julie MOVILLIAT, née le 23 juin 1976 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6717 Attert/Tattert, 5, Chemin des Ecrevisses, à raison de 3/16es.

II. Toutes les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent et décident expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

III. Les parties soussignées connaissent parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

IV. Les parties soussignées, associés uniques de la prédite société, se considérant comme liquidateurs de la dite société, déclarent avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclarent répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

V. Les parties soussignées donnent décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. Les parties soussignées approuvent encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Movilliat, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 31 juillet 2009. Relation: RED/2009/922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 3 septembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009121095/86.

(090145154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Foodwork S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Foodwork S.à.r.l.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.145.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société BARONET HOLDINGS LLC, ayant son siège social à 46, State Street, 3rd Floor, Albany, New York NY 12207, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 23 mars 2009;

2) Monsieur Marco Camillo DELLA VALLE, domicilié au 8, via Verri, Milan, Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 23 mars 2009.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les comparants, par son mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "FOODWORK S.à.r.l.", R.C.S. Numéro B 133.145 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2771 du 30 novembre 2007.

Le capital social est fixé à deux millions deux cent soixante-six mille neuf cent quarante-six euros (EUR 2.266.946,-) représenté par deux millions deux cent soixante-six mille neuf cent quarante-six (2.266.946) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la forme juridique de la société en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique, de changer sa dénomination actuelle en "FOODWORK S.A.", et de convertir les parts sociales en actions selon le rapport de conversion d'une action pour une part sociale, le tout sur le vu du rapport en date du 4 septembre 2009 établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par la société à responsabilité limitée, Audit & Compliance, réviseur d'entreprises à Luxembourg, ayant son siège social au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, et qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins à la valeur nette comptable de la Société au 3 septembre 2009 qui s'élève à EUR 2.233.646,25. Le capital social de la Société s'élève à EUR 2.266.946,-, représenté par 2.266.946 parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune, et est supérieur au capital social minimum d'une "Société Anonyme" requis par la Loi."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les statuts de la Société sont adaptés à la nouvelle forme juridique pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FOODWORK S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions deux cent soixante-six mille neuf cent quarante-six euros (EUR 2.266.946,-) divisé en deux millions deux cent soixante-six mille neuf cent quarante-six (2.266.946) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans: ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'acquisition et la vente de parts ou actions de sociétés tierces,
- l'acquisition et la vente de biens immobiliers,
- l'émission et la souscription d'emprunt obligataire,
- l'octroi de toute garantie réelle ou personnelle,
- la souscription de tous contrats de financement actifs et passifs.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 mai à 13.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Troisième résolution

Il est pris acte de la démission des quatre gérants de la société sous son ancienne forme juridique, à savoir:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 09/04/1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16/01/1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, décharge leur est donnée pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Sont nommés administrateurs de la société:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, préqualifié;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, préqualifié.

Les associés décident de nommer commissaire aux comptes la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.327.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2009. LAC/2009/37334. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009121790/154.

(090146968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Advent Water (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 148.134.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 11th September 2009.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Water (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered In the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Al Global Investments S.a r.l.", prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and
 - Mr Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Al Global Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 septembre 2009.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Water (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout élément de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

"Al Global Investments S.à r.l.", prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Monsieur Frederic Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10983. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009121791/493.

(090146536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Fani Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.318.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour Fani Holding SA

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2009121818/13.

(090146890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Crescent Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.139.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

Appears:

Competrol Establishment, a company incorporated under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Heiligenkreuz 6, FL-9490 Vaduz, registered with the Company Register of Liechtenstein under number FL-0001.037.745-9, duly represented by Mr Benjamin Chouraki, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is Crescent Luxembourg S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any borrowed money.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 40,000. - (forty thousand US dollars), represented by 40 (forty) shares with a nominal value of USD 1,000- (one thousand US dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Statutes.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his share holding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed on one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s). The board of managers may appoint a chairman among its members.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by (i) the sole signature of any manager for any payment not exceeding EUR 5 000- (five thousand Euros) and (ii) the joint signature of one category A manager and one category B manager for any payment equal or greater than EUR 5,000- (five thousand Euros).

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) or its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager at his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Statutes as well as the applicable provisions of the Law.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are valid in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Statutes shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the Law of December 19, 2002 are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Statutes.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Statutes.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

All the 40 (forty) shares have been entirely subscribed by Comp petrol Establishment named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Aziz D. Syriani, born on March 28, 1942 in Beirut, Lebanon, with professional address at 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athens.

- Nadim Tabbara, born on January 10, 1960 in Beirut, Lebanon, with professional address at 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athens.

- Macram Moussallem, born on August 4, 1944 in Jdeideh, Lebanon, with professional address at 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athens.

- Emile A. Habayeb, born on January 18, 1955 in Beirut, Lebanon, with professional address at 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athens.

- Khalil Kachicho, born on March 20, 1982 in Beirut, Lebanon, with professional address at 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athens.

The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Sebastien Pauchot, born on March 1, 1976 in Paris, France, with professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Christelle Ferry, born on October 10, 1970 in Metz, France, with professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by (i) the sole signature of any manager for the payment not exceeding EUR 5,000.- (five thousand Euros) and (ii) the joint signature of one category A manager and one category B manager for any payment equal or greater than EUR 5,000.- (five thousand Euros).

2. The Company shall have its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with Us, the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Comp petrol Establishment. une société constituée selon le droit du Liechtenstein, ayant son siège social sis Heiligenkreuz 6, FL-9490 Vaduz, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Liechtenstein, sous le numéro FL-0001.037.745-9,

Le fondateur est ici représenté par Mr Benjamin Chouraki, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera Crescent Luxembourg S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant

au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US dollars) représenté par 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le conseil de gérance peut désigner un président parmi ses membres.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en qualité de gérant de catégorie A ou en qualité de gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par (i) la seule signature de tout gérant pour tout paiement n'excédant pas EUR 5.000, (cinq mille Euros) et (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B pour tout paiement égal ou supérieur à EUR 5.000, (cinq mille Euros).

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, ce qui comprend au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société; simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pour cent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

Libération - Apports

Toutes les 40 (quarante) parts ont été souscrites par Competrol Establishment, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Aziz D. Syriani, né le 28 mars 1942 à Beyrouth, au Liban, avec adresse professionnelle au 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athènes.

- Monsieur Nadim Tabbara, né le 10 janvier 1960 à Beyrouth, au Liban, avec adresse professionnelle au 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athènes.

- Monsieur Macram Moussallem, né le 4 août 1944 à Jdeideh, au Liban, avec adresse professionnelle au 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athènes.

- Monsieur Emile A. Habayeb, né le 18 janvier 1955 à Beyrouth, au Liban, avec adresse professionnelle au 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athènes.

- Monsieur Khalil Kachicho, né le 20 mars 1982 à Beyrouth, au Liban, avec adresse professionnelle au 111 Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Athènes.

Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sebastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, en France, avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Christelle Ferry, né le 10 octobre 1970 à Metz, en France, avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par (i) la seule signature de tout gérant pour tout paiement n'excédant pas EUR 5.000 (cinq mille euros) et (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A eu un gérant de catégorie B pour tout paiement égal ou supérieur à EUR 5.000 (cinq mille euros).

2. Le siège social de la Société est établi à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. CHOURAKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36422. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 SEP 2009.

Joseph EVLINGER.

Référence de publication: 2009121771/521.

(090146633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Landesbank Berlin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 15.024.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116047/10.

(090139410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Brandenburg Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.978.

L'Assemblée Générale Ordinaire de BRANDENBURG FUND SICAV-FIS qui s'est tenue en date du 31 août 2009

- a décidé de renommer

KPMG Audit S.à.r.l, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour Brandenburg Fund SICAV-FIS

Société d'Investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009118945/19.

(090143025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.
